

Comité de Pilotage Natura 2000 en mer

Zone de protection Spéciale

FR2310045 « Littoral Seino-Marin »

FÉCAMP, 29/11/2022

Sous la présidence de :

- *M. Thierry DUSART, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer, administrateur général de 1^{ère} classe des affaires maritimes, représentant le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ;*
- *M. Gilles QUENEHERVE, sous-préfet du Havre, représentant le préfet de Seine-Maritime ;*

Objet

Proposition de validation du tome 3 : « Objectifs et mesures de gestion » et du tome 4 : « Charte Natura 2000 » du Document d'Objectifs de la Zone de Protection Spéciale Littoral Seino-Marin.

Ordre du jour :

- 1- Accueil - Propos introductifs
(Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord – Préfecture de Seine Maritime)
- 2- Présentation du programme de mesures et de la charte Natura 2000
(Office Français de la Biodiversité)
 - a. Tome 3 : Objectifs et Mesures de gestion
 - b. Tome 4 : Charte Natura 2000
- 3- Proposition de validation de l'état des lieux du document d'objectifs
(Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord – Préfecture de Seine Maritime)
- 4- Présentation du programme de travail pour l'année
(Office Français de la Biodiversité et DREAL Normandie)
- 5- Questions diverses

1. 1 - Accueil - Propos introductifs

M. Quénéhervé (*Sous-préfet du Havre*) introduit la réunion en remerciant les participants de leur présence, ainsi que la mairie de Fécamp pour la mise à disposition de l'auditorium du musée des pêcheries.

M. Roussel (*maire de Fécamp*) est heureux d'accueillir aujourd'hui le COPIL de ce site Natura 2000, Fécamp étant géographiquement situé en son milieu. Cette politique et ce site rejoignent l'objectif de protection de notre littoral, notamment sa biodiversité. L'ambition de Natura 2000, visant à protéger cette richesse, en permettant la cohabitation avec les activités rejoint d'ailleurs la politique de la ville de Fécamp. La ville porte également l'ambition d'aller sans délai dans l'application d'actions concrètes, et la mairie exprime donc une attente particulière du programme de mesure d'actions concrètes.

M. Quénéhervé rappelle les précédentes étapes ayant menées aux travaux d'écriture du Document d'objectifs (DOCOB).

M. Dusart (*Adjoint au préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord*) s'associe aux mots de remerciement. Il rappelle la gouvernance commune du préfet de Seine Maritime et le préfet maritime, l'intérêt de cette zone pour la faune et la flore, avec des espaces remarquables réunissant plusieurs enjeux liés aux oiseaux marins qu'ils soient nicheurs, hivernants ou en migration (fulmar boréal, mouette tridactyle le goéland argenté, grèbes). L'objectif de ce COPIL est de proposer au comité de pilotage la validation des tomes 3 (mesures de gestion) et 4 (charte Natura 2000) du DOCOB avant l'approbation par les préfets.

Un tour de table est ensuite effectué pour permettre à chaque personne de se présenter (cf. Annexe – fiche de présence).

Mme Lefèvre Pestel (*chefe du service Ressources naturelles de la DREAL Normandie*) remercie les représentants des préfets et rappelle la forte implication de la DREAL Normandie pour cette politique Natura 2000 en mer, pour le compte des préfets. Afin de réussir à appliquer concrètement cette politique, elle rappelle l'importance de doter chaque aire protégée d'un document de gestion. Natura 2000 s'inscrit dans les autres politiques publiques relatives à la biodiversité comme les Plans d'Action terrestres et maritimes des Stratégies des Aires Protégées.

2- Présentation du programme de mesures et de la charte Natura 2000

Les groupes de travail ayant permis de co-construire le programme de mesures proposé sont rappelés.

2-a) Tome 3 : Objectifs et mesures de gestion

Cf. Présentation

Les tomes 1 et 2 du Document d'objectifs ont permis d'identifier l'ensemble des activités présentes sur le site, ainsi que l'ensemble des enjeux écologiques. Ces derniers ont été regroupés selon leur utilisation du site. Ainsi, lors du groupe de travail dédié aux objectifs à long terme (OLT) du site, différents objectifs ont été écrits :

- Pour les enjeux nicheurs, dont les espèces phares sont le fulmar boréal, le goéland argenté et la mouette tridactyle, l'OLT n°1 est de : « Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux nicheurs sur la ZPS »
- Pour les enjeux hivernants, dont les espèces phares sont le fulmar boréal, la mouette tridactyle, le goéland argenté, les plongeurs catmarin et arctique, les grèbes esclavon et huppé, l'OLT n°2 est de : « Maintenir voire restaurer les populations d'oiseaux hivernants sur la ZPS »
- Pour l'ensemble des espèces, l'OLT n°3 est de « Restaurer et protéger des zones fonctionnelles et les capacités d'accueil du site ». Par zones fonctionnelles, il est entendu les zones de repos, d'alimentation et de nidification.

A partir de ces objectifs, les mesures de gestions ont été construites sur la base d'un croisement avec les pressions existantes sur le site, de ce qui se faisait ailleurs, des commentaires des acteurs lors des réunions de construction du document.

Ces mesures ont été ensuite explicitées au sein de plusieurs rubriques (détails, calendriers, partenaires imaginés etc.), dans des fiches mesures, ordonnées en 5 catégories (protection et restauration de la biodiversité, amélioration des connaissances, communication, animation, suivis) et comprenant plusieurs rubriques.

Les mesures ont été par la suite détaillées une à une par l'OFB (cf. présentation) :

Protection et restauration de la biodiversité

Mesure de gestion	Éléments présentés lors du COPIL
M1 - Réaliser une veille sur les projets et usages et informer les maîtres d'ouvrages ou porteurs de projets sur les zones et espèces d'intérêt communautaire.	Cette mesure consiste à assurer une permanence de renseignement sur Natura 2000 pour tout porteur de projet ou acteur du territoire. L'objectif est d'informer, de suivre les réalisations des projets, et de restituer au comité de pilotage ce qui aura été suivi sur le territoire.
M2 - Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les espèces d'intérêt communautaire	3 grandes sous actions ont été identifiées en GT : accorder le ramassage des déchets et les enjeux oiseaux, coordonner les ramassages associatifs sur les zones d'accumulation des déchets, restauration des possibilités de nidification (éboulements récents). Fortement discutée en GT, elle vise à protéger les zones présentant un intérêt fonctionnel fort pour les oiseaux (ex : limiter les dérangements dans les zones fonctionnelles, notamment en nidification). Elle permettra de prendre des mesures sur certaines activités non-soumis à évaluation des incidences et présentes sur le site (ex : drones de loisir). Objectif : concilier les usages avec protection des oiseaux, les modalités restent à définir.
M3 – Protéger des zones présentant un intérêt fonctionnel fort pour les oiseaux.	Cette mesure vise à évaluer les risques d'interactions entre les activités de pêche professionnelle et loisir et les espèces d'intérêt communautaire et prendre les mesures de gestion éventuelles. Dans l'attente des premières analyses qui seront produites au niveau national, cette évaluation sera réalisée en phase d'animation.
M4 – Évaluer les risques d'interactions entre les activités de pêche professionnelle et de loisirs, et les espèces d'intérêt communautaire, et prendre des mesures de gestion éventuelles découlant de cette analyse	Cette mesure sera détaillée plus spécifiquement lors de la 2 ^e partie de la présentation dédiée à la charte Natura 2000.
M5 - Diffuser et promouvoir la (les) charte(s) Natura 2000	

Amélioration de la connaissance

Mesure de gestion	Éléments présentés lors du COPIL
M6 - Participer et contribuer aux études visant à mieux connaître les interactions entre les parcs éoliens et les oiseaux et plus globalement les effets cumulés sur ces derniers	Objectifs : participation de l'animateur aux études sur les interactions entre les parcs éoliens et les oiseaux marins (programmes de suivis locaux et veille sur les connaissances scientifiques). Suivi des effets cumulés (notamment sur les oiseaux marins), des travaux nationaux sur la mise en place d'une méthodologie « impacts cumulés » et d'en viser une application locale. Ces connaissances seront restituées au moyen d'une newsletter pour les membres du COPIL.
M7 - Améliorer la connaissance des espèces à enjeux et de leurs zones fonctionnelles en mer	Objectifs : améliorer la connaissance des espèces et leurs zones fonctionnelles en mer. Notamment des oiseaux migrateurs et des zones fonctionnelles au large (via études, télémétrie, radiométrie, radars).
M8 - Améliorer la connaissance sur les usages, ainsi que les interactions entre les activités et les enjeux.	C'est mesure « chapeau » sur les manques locaux de connaissances. Elle vise ainsi à étudier les interactions entre les oiseaux marins et l'évolution des bancs de galet, les activités de loisirs, les contaminants, la pollution lumineuse et la pollution sonore.

M9 - Rassembler les connaissances et développer une approche cohérente mais différenciée de la gestion des populations de laridés entre le milieu naturel et le milieu urbain

Objectifs : répondre aux particularités des goélands qui ont une dynamique très négative en milieu naturel mais très positive en milieu urbain (amenant à des soucis de cohabitation). Cette mesure vise à faire Pédagogie sur cette perception et synthèse européenne de ce qui se fait ailleurs afin de proposer des idées de gestion et des outils de communication aux collectivités.

Communication

Mesure de gestion

Éléments présentés lors du COPIL

M10 - Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin

M11 - Engager la société locale dans la récolte de connaissance, l'appropriation des enjeux, et la gestion du site

M12 - Sensibiliser le grand public et les acteurs du site aux enjeux et fonctionnalités liées aux oiseaux

Ces trois mesures ont été présentées conjointement pour expliquer la logique globale de communication en phase d'animation.

- M10 vise à inventorier et créer des supports de communication et de sensibilisation (panneaux, guide de reconnaissance, vulgarisation etc).
- M11 vise à mobiliser les acteurs associatifs et éducatifs pour les sciences participatives et la création d'aires marines éducatives.
- M12 vise à organiser la sensibilisation du grand public via un réseau d'action et de communications

Animation

Mesure de gestion

Éléments présentés lors du COPIL

M13 - Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres acteurs (gestionnaires d'AMP, porteurs de projet, services de l'état etc.) à travers le développement d'outils et d'actions en commun

M14 - Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000

M15 - Renforcer la prise en compte de la gestion du site dans la planification et actions de police environnement

Ces trois mesures ont été présentées conjointement pour expliquer leur logique globale en phase d'animation.

- M13 vise à mutualiser au maximum les actions avec les autres gestionnaires .
- M14 vise à participer à toutes les autres politiques publiques pouvant avoir une interaction avec les enjeux de Natura 2000.
- M15 vise à faire inscrire les réglementations liées aux enjeux dans les plans de contrôle et relayer les besoins en police de l'environnement marin.

Suivis

Mesure de gestion

Éléments présentés lors du COPIL

M16 - Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces d'intérêt communautaires

Et enfin cette mesure vise à écrire et déployer le tableau de bord du site et ces suivis associés. Objectifs, sur la durée de vie de ce DOCOB :

- Suivre l'évolution des enjeux du site
- Suivre l'impact et la bonne réalisation des mesures de gestion décidées.

➤ **Temps d'échange sur les mesures**

France Nature Environnement pointe un manque de cohérence globale des politiques publiques de l'environnement. Ce manque est présent partout en Normandie mais particulièrement en Seine-Maritime. Pourquoi les DOCOB Natura 2000 sur les habitats et les oiseaux sont-ils si déliés ? Pourquoi s'arrêter si brutalement au Cap d'Ailly ? Cela ne permet pas aux gens de comprendre et pose des soucis dans la communication.

M. Dusart indique que deux directives européennes s'appliquent et que les sites sont désignés en fonction de leur intérêt. Il rappelle qu' en Manche et Mer du Nord, 38 % des eaux sont désignées en aires marines protégées, ce qui est conséquent.

Le Conservatoire du Littoral indique que le DOCOB pour le site Littoral Cauchois (désigné au titre de la Directive Habitats Faune Flore) a été validé en 2012, ce qui ne permettait pas, à l'époque de phaser les calendriers. Cependant le travail est quotidien entre les animateurs et la recherche d'actions communes est constante.

France Nature Environnement indique que la logique hydrosédimentaire n'apparaît pas dans les mesures de gestion. L'évolution des cordons de galet, les constructions bloquant leur circulation, l'évolution de l'estran ainsi que le lien avec l'érosion des falaises ne sont pas assez abordés.

L'OFB répond que ces remarques ont déjà pu être faites lors du groupe de travail de décembre 2019. C'est suite à ces remarques qu'une des sous-actions de la mesure 8 vise à retranscrire ces liens. Pour permettre la présentation de l'ensemble des mesures, il a fallu être synthétique, mais il s'agit bien de l'ambition de cette sous-action. De plus, de nombreux acteurs seront à impliquer ici comme le Réseau d'Observation du Littoral Normand Picard.

France Nature Environnement indique que cette sous-action devrait avoir une priorité maximale.

La Fédération Départementale des Chasseurs interroge sur les données qui existent au sein des parcs éoliens en mer, notamment les données du radar ornithologique installé par le parc.

L'OFB confirme qu'il y a un bien un radar déjà installé sur le mât de mesure du parc éolien en mer de Fécamp. D'autres actions de connaissance des zones fonctionnelles en milieu marin seront portées dans le cadre de la mesure M7. De plus, il y aura d'autres données récoltées dans le cadre du projet MIGRATLANE, visant à étudier les oiseaux migrateurs en mer à l'échelle des parties françaises de la Manche et de l'Atlantique. Ce programme est porté dans le cadre de l'installation de l'Observatoire National de l'éolien en mer qui intègre également tout un pôle d'étude qui va travailler sur le milieu marin.

Éoliennes Offshore des Hautes Falaises précise que les données radar ne sont cependant pas encore disponibles aujourd'hui. En effet, la complexité du calibrage a fait glisser le calendrier, et il est préférable d'attendre l'ensemble des données ainsi que le rapport les analysant. Dès que ces résultats seront connus, ils feront l'objet d'une transmission en comité scientifique et comité de suivi. En revanche, les autres suivis réalisés sur les oiseaux marins (survol, suivis de l'avifaune nicheuse) sont déjà disponibles et ont été diffusés aux membres des instances de suivi. De plus, le parc réalise également des suivis expérimentaux à l'aide d'un drone et d'une caméra thermique, pour repérer les oiseaux nicheurs des falaises.

Le Conservatoire du Littoral pose la question du contenu de la newsletter, et demande si elle sera uniquement dédiée au suivi de l'éolien en mer.

L'OFB répond que cette newsletter contiendra une rubrique liée à l'éolien en mer, mais contiendra également beaucoup d'autres informations sur l'animation du site et l'application des mesures de gestion, comme le suivi de l'information aux porteurs de projet, la production des outils de communication, etc. Il est pour l'instant envisagé d'en produire 2 par an.

Le Conservatoire du Littoral pose la question du champ d'application de l'étude de l'interaction des contaminants, et des substances entendues derrière ce mot ?

L'OFB répond qu'il s'agit de l'ensemble des molécules que l'on peut retrouver dans l'environnement (métaux, hydrocarbures, phyto-sanitaires etc.). Il s'agit ici surtout de synthétiser l'ensemble des études réalisées, sans s'interdire d'en conduire d'autres. Par exemple, des suivis de la contamination des mouettes tridactyles ont été réalisés, dans le cadre du dispositif de suivi du Document Stratégique de Façade, à Boulogne-sur-mer. Cela concerne également les microplastiques, la façade Manche Mer du nord étant particulièrement touchée, avec les suivis réalisés sur les fulmars boréaux, montrant que 100 % de leurs estomacs contenaient des particules plastiques.

France Nature Environnement demande si les impacts de la radioactivité seront intégrés ici.

Le Groupe Ornithologique Normand indique que des suivis avaient été réalisés à proximité de Flamanville, et qu'aucune problématique n'était apparue.

France Nature Environnement indique que la situation en Seine-Maritime est différente, avec un effet d'accumulation entre Paluel et Penly.

L'OFB précise que la question avait déjà été posée au moment de la validation du Tome II du document d'objectifs, et que les données, issues d'EDF et de l'ACRO (Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest) n'avaient pas montré de résultats.

La Préfecture Maritime pointe que les suivis des activités nucléaires sont importants et déjà réalisés. Il ne relève pas de la politique Natura 2000 de réaliser une évaluation du risque nucléaire.

Le Conservatoire du Littoral questionne sur la possibilité d'organiser un Comité de Pilotage commun entre Littoral Cauchois et Littoral Seino-Marin.

La DREAL Normandie répond que cette idée a effectivement été abordée lors du COPIL Littoral Cauchois de 2017. Mais ce n'était pas vraiment pertinent tant que les deux Documents d'objectifs n'étaient pas au même stade. En phase d'animation cela sera le cas et lors du prochain COPIL en 2025.

L'OFB précise que cette coordination pour une meilleure cohérence est également faite à l'échelle de la façade maritime pour obtenir, dans le cadre des suivis de projets ou de gestion des aires protégées, une cohérence sur les méthodes, les indicateurs.

2-b) Tome 4 : Charte Natura 2000

Cf. Présentation

La charte Natura 2000 est un élément obligatoire du Document d'objectifs, décrivant une série d'engagements volontaires, pour encourager les pratiques vertueuses sur le site. Toute personne morale ou physique peut y adhérer. Trois types de contenus sont présents dans la charte, dont les spécificités sont rappelées en séance (*cf présentation*).

Les engagements de bonnes pratiques sont au nombre de 3 :

- Je m'engage à respecter les points d'accès au site matérialisé (parking, balisage, sentiers reconnus, cales de mise à l'eau, etc.) ainsi que les voies le parcourant (chemins, tracés etc.)
- Je m'engage à éviter le dérangement de la faune. Pour cela, je consulte et diffuse les signes de dérangement, et je m'engage à adopter les bonnes pratiques associées.
- Je m'engage à informer et sensibiliser tout personnel, mandataire, prestataire, entreprise, client ou usager que je représente aux enjeux écologiques du site (notamment sur le site internet <http://reseau-manchemerdu nord.n2000.fr/>), à la réglementation environnementale existante et aux bonnes pratiques à adopter pour la préservation du milieu marin et des espèces présentes.

Afin de permettre la mise en œuvre du second engagement, une fiche caractérisant les signes de dérangements, ainsi que les engagements, par moyens de transport et

par période de l'année est présente dans le document. Elles sont présentées en séance, moyen de transport par moyen de transport :

Type de moyen de transport	Période concernée	Comportement à adopter pour éviter le dérangement des oiseaux
A pied, à cheval	<u>Mars à août</u>	- Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m de la paroi des falaises pendant la période de nidification
	<u>Toute l'année</u>	- Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m des groupes d'oiseaux sur l'estran, de tout temps, pour éviter leur envol, - Je m'engage à retenir mes animaux et ceux de mes ayants droits (par une laisse ou en le gardant à 100m de moi) afin d'éviter absolument l'envol de groupes d'oiseaux, ou la prédation des nids à même le sol. - Je m'engage à ne pas camper, bivouaquer ou faire de feu sur le cordon de galets
Moyen aérien non motorisé	<u>Mars à août</u>	- Je m'engage, en phase de vol, sur l'ensemble du site, à éviter au maximum de descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises. - Si les conditions de vents me forcent à passer sous la ligne de crête, je m'éloigne de la paroi de la falaise au maximum, le plus rapidement possible. Pour l'atterrissage d'urgence sur la plage, j'adopte une trajectoire d'approche perpendiculaire au trait de côte. - Au cap Fagnet, je décolle dans la direction opposée au cap (ex : vers l'Est si je décolle du Val Saint Nicolas), et je m'engage à ne pas descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises entre la Porte à la Reine et le Cap Fagnet. - Au cap d'Antifer, je m'engage à ne pas descendre sous les 50m d'altitude au-dessus de la ligne de crêtes des falaises entre la jetée du port d'Antifer et la plage du Tilleul.
	<u>Toute l'année</u>	- Je m'engage à ne pas décoller si le vent est inférieur à 16km/h, c'est à dire lorsque les conditions de vent vont me pousser à atterrir sur la plage. - Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les descentes ou le surplace
Drones	<u>Mars à août</u>	- Je m'engage à ne pas réaliser de survol, en reportant les opérations.
	<u>Toute l'année</u>	- Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les trajectoires en zig-zag, et les trajectoires verticales (montées ou descentes). - Je m'engage à maintenir mon drone à plus de 100m de la paroi des falaises, ainsi que des oiseaux.
Moyen aérien motorisé (hors drones)	<u>Mars à août</u>	- Je m'engage à ne pas survoler à moins de 300m des falaises (parois et crête) pendant la période de nidification.
	<u>Toute l'année</u>	- Je favorise les aéronefs silencieux et peu consommateurs en carburant. - Je m'engage à éviter les changements brusques de trajectoires, les descentes ou le surplace à moins de 300m des oiseaux
Moyen nautique non motorisé	<u>Mars à août</u>	- Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 100m des falaises, pendant la période de nidification.
	<u>Toute l'année</u>	- Je m'engage à ne pas m'approcher, si les conditions de mer le permettent, des radeaux d'oiseaux (regroupements d'oiseaux se reposant à la surface de l'eau) en restant 100m de distance.
Moyen nautique motorisé	<u>Mars à août</u>	- Je m'engage à ne pas m'approcher à moins de 300m des falaises, pendant la période de nidification.

Toute
l'année

- Je m'engage à ne pas m'approcher, si les conditions de mer le permettent, des radeaux d'oiseaux (regroupements d'oiseaux se reposant à la surface de l'eau) en restant à 300m de distance.
- Je m'engage à minimiser l'impact sonore des navires et véhicules nautiques motorisés en utilisant un moteur le moins bruyant possible (privilégier les moteurs 4 temps par rapport aux 2 temps par exemple) et en limitant ma vitesse lorsque je navigue sur le site.

Les recommandations de bonnes pratiques sont au nombre de 9 (*cf présentation*).

Les engagements spécifiques, dits « loi Warsmann » n'existent aujourd'hui que grâce à un travail commun avec le littoral Cauchois, et pour l'activité de trails. Ils regroupent 6 recommandations et 13 engagements. En phase d'animation, si une activité est identifiée comme pertinente, rien n'empêchera de mettre également en place une charte dite « Warsmann ».

Enfin, pour adhérer à la charte Natura 2000, les CERFA, formulaires (mis à disposition dès que possible sur le site internet du site Natura 2000) et les documents d'identités devront être transmis à la DDTM 76.

➤ Temps d'échange sur la charte Natura

Le Conservatoire du Littoral interroge sur la différence entre les mesures d'éloignement de la falaise, décidées pour des raisons de sécurité, et les mesures d'éloignement de la falaise proposées dans la charte. En général, il est plutôt préconisé une fois et demi la hauteur de la falaise et donc parfois une distance supérieure à celle de la charte.

L'OFB précise qu'il s'agit bien d'une distance préconisée pour éviter le dérangement des oiseaux, mais que d'autres réglementations, non environnementales peuvent s'appliquer sur le littoral.

La Préfecture Maritime propose donc de rajouter, dans ces distances d'éloignement à la falaise une mention « sans préjudice des autres réglementations applicables ».

La commune d'Etretat indique qu'en pratique, à certains endroits, la distance de 100 m n'est pas appliqué ou applicable. Elle pose la question de ce qui est prévu pour les hélicoptères. L'été, à Etretat, de nombreux d'hélicoptères sont présents et dérangent la faune et les humains.

L'OFB précise que cette activité est soumise à évaluation des Incidences Natura 2000. Par exemple, dans le cadre du tournage de l'émission « La Carte Aux Trésors » en Seine- Maritime, une distance de 500 m d'éloignement aux falaises (500 m) ainsi que dans le choix des zones possibles d'atterrissage avaient été préconisés. En revanche, ce travail n'a pas été réalisé pour les baptêmes estivaux mentionnés, car l'opérateur n'a pas vu passer de dossier d'évaluation des incidences sur ce sujet.

La commune d'Etretat questionne sur les démarches à mettre en œuvre pour proposer des actions de ramassage de déchets. A la fois pour ne pas faire d'impair

au regard des enjeux, mais également pour avoir un accompagnement dans la sensibilisation du public sur ces enjeux.

L'**OFB** prend bien volontiers acte de la demande de la commune. Il est possible pour l'animateur d'aller sensibiliser les structures et le grand public lors de ses actions. Il ne faut pas hésiter à se rapprocher de l'animateur. Sur les démarches à accomplir, il n'existe pas d'autorisation particulière relative aux ramassages de déchets. Certaines plateformes comme celle de l'association SurfRider fondation visent d'ailleurs à regrouper les initiatives similaires.

Éoliennes Offshore des Hautes Falaises indique qu'une de leurs mesures d'accompagnement vise également la facilitation d'actions de ramassage des déchets. Le parc est à disposition pour travailler avec les communes sur ce sujet.

La commune de Vattetot-sur-mer questionne sur la proximité du haut de falaises pour les pratiques agricoles, et des actions ou mesures proposées dans le cadre de Natura 2000.

L'**OFB** indique que ces zones agricoles ne sont pas situées au sein du périmètre du site Littoral Seino-Marin, mais en revanche, peuvent être situés au sein du site Littoral Cauchois (géré par le Conservatoire du Littoral). Toute bonne pratique est la bienvenue dans la gestion du site.

Le Conservatoire du Littoral indique que l'analyse des contaminants pourra peut-être également apporter des réponses au regard de l'activité agricole.

La commune de Saint Jouin-de-Bruneval demande comment est prise en compte la limite du site dans le cadre des activités de loisirs. Cette limite étant située sur la digue d'Antifer, la plage et la cale de mise à l'eau de Saint-Jouin sont exclus. Comment sont pris en considération les bateaux pouvant par la suite aller au sein du site ? Et la même interrogation existe sur les parapentistes qui pourraient décoller sur la commune.

Le Conservatoire du Littoral indique qu'à sa connaissance, il n'y a pas de site d'envol officiel au Cap d'Antifer. Cela n'empêche pas, malgré tout, des participants libres d'y décoller.

L'**OFB** confirme l'absence de site d'envol officiel, mais que les parapentistes ayant décollé hors du site peuvent être amenés à survoler la zone. L'objectif, comme pour les navires est bien de pouvoir intervenir sur tous les usages étant amenés à traverser le site, quel que soit leur point de départ. La limite administrativement fixée ne contraint pas d'agir également sur les parapentistes décollant à Aquacaux, ou les navires mettant à l'eau à Saint-Jouin-de Bruneval, si l'incidence sur les enjeux du site est démontrée.

La commune de Saint-Jouin-de-Bruneval confirme que des décollages se font de partout. Elle pose également la question de la possibilité pour une commune de signer la charte Natura 2000, et demande si cela entraîne des obligations de contrôle pour la police municipale, déjà très sollicitée.

L'OFB indique que les communes peuvent tout à fait adhérer à la charte Natura 2000. La commune ne s'engage pas au titre de l'ensemble de ses habitants, mais bien en tant que structure morale. L'engagement relatif à la sensibilisation des usagers et des personnels est un engagement important et l'animateur sera attentif à accompagner au mieux les collectivités. En revanche cela ne se traduit pas par des obligations de contrôles, et il faudra, par la suite, creuser la question des prérogatives de la police municipale, pour identifier les actions et procédures qui pourraient être entreprises.

La commune de Bénouville indique que ses travaux sur la charte seront également intéressants dans le cadre de l'Opération Grand Site pour les falaises. Les 13 communes concernées s'engagent fortement dans ce processus, qui doit également être traduit par une charte. Une cohérence entre les deux serait appréciée.

3- Proposition de validation des Tomes 3 et 4 du document d'objectifs

Suite à ces présentations, la Préfecture Maritime propose de valider, avec intégration des quelques amendements relevés au cours de la séance, ces deux documents :

- Tome 3 : Objectifs et Mesures de gestion
- Tome 4 : Charte Natura 2000

⇒ **Le Comité de Pilotage valide à l'unanimité.**

La Préfecture Maritime propose aux structures ayant réalisé l'écriture du Document d'objectifs d'être également les animateurs du site en phase d'animation.

L'OFB répond que c'est effectivement le souhait de l'établissement de poursuivre son investissement pour ce site.

Le Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins de Normandie indique que l'investissement du comité des pêches est encore en cours de discussion, mais confirme la volonté de poursuivre les travaux sur Natura 2000. Le Comité sera, dans tous les cas pleinement engagé dans les travaux d'analyse des risques liés à l'activité de pêche.

4- Présentation du programme de travail pour l'année à venir

Cf. Présentation

Pour l'année 2023, les premiers travaux consisteront à achever la mise en page, de l'ensemble des tomes du document d'objectifs (incluant un tome 5 d'annexes), puis d'approuver ce document par les préfets, et les mettre à disposition, en version papier et sur le site internet du site Natura 2000 (reseau-manchemerdunord.n2000.fr)

Dans les premiers temps d'animation, il sera réalisé le tableau de bord, afin de prévoir les suivis écologiques, de diffuser la charte, et d'assurer les premières actions de communication. L'analyse des risques liés à l'activité de pêche ne devrait également plus trop tarder.

La DREAL indique que le prochain COPIL est prévu en 2025, et il est envisagé qu'il soit commun avec le Littoral Cauchois. L'idée étant, bien évidemment de maintenir les liens avec les acteurs du territoire d'ici là. D'ici ce COPIL, il est espéré que l'analyse des risques liés à la pêche pourra être réalisée sur les oiseaux marins, sur les mammifères marins et les poissons amphihalins sur le Littoral Cauchois.

5- Questions diverses

Le Conservatoire du Littoral demande sur un document synthétique, décrivant le document d'objectif mais en version très synthétique serait prévu ?

L'OFB répond qu'il s'agit effectivement d'un support de communication qui a été identifié, et que ce travail est bien prévu pour 2023.

M. Dusart indique également que la DREAL sera très bientôt mandatée pour porter une nouvelle démarche pour le marsouin commun. En effet, des analyses européennes ont identifié que la couverture de cette espèce par le réseau Natura 2000 présentait des lacunes. Le littoral de Seine Maritime étant assez fréquenté par cette espèce, les travaux se dérouleront dans le même secteur géographique, et pourra également faire l'objet d'un COPIL conjoint. Cette nouvelle démarche sera en phase avec le calendrier des autres sites Natura 2000.

M. QUENEHERVE et M. DUSART remercient l'OFB et la DREAL pour le travail accompli et la présentation qui se veut synthétique à leur demande. Les deux coprésidents de ce comité de pilotage clôturent ainsi la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes pour leur participation à cette réunion et aux différents travaux dans les groupes de travail. Les participants sont alors invités à poursuivre la dynamique des échanges dans l'attente du prochain COPIL



Annexe – Fiche de présence



NATURA 2000

Réunion du comité de pilotage de la ZPS du Littoral Seino-Marin

le 29 novembre à Fécamp

FEUILLE D'EMARGEMENT

Sous-préfecture du Havre
95, Boulevard de Strasbourg
CS20032
76083 LE HAVRE CEDEX
Tél. : 02 35 13 34 56

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
CC 01 – 50115 Cherbourg-Octeville Cedex
Tél. : 02.33.92.60.61
Télécopie : 02.33.92.59.26






Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Représentants de l'Etat			
Sous-préfecture du Havre	M. Gilles QUENEHERVE , Sous-préfet Mme Marie-France MOREL	marie-france.morel@seine-maritime.gouv.fr	Co-présidence COPIL présente
Préfecture maritime MmdN	M. Thierry DUSART adjoint au PREMAR pour l'action de l'État en mer Mme Laurène SIMON , adjointe bureau « Environnement marin – Gouvernance » Division « Action de l'Etat en mer »	Thierry.dusart@intradef.gouv.fr laurene1.simon@intradef.gouv.fr	co-présidence COPIL Présente
DREAL Normandie	Mme Olga LEFEVRE PESTEL , cheffe de service ressources naturelles Mme Jessica LAMBERT , chargée de mission mer et littoral	Lefevre-pestel.olga@developpement-durable.gouv.fr jessica.lambert@developpement-durable.gouv.fr	Présente, intervenante Présente, intervenante
DIRM MEMN/MICO	? Adèle noisw		Présente
DIRM MEMN	M. David SELLAM	D.Sellam@developpement-durable.gouv.fr	Présent
DDTM 76 DML	M. Clément JACQUEMIN - directeur adjoint DDTM - DML	ddtm-directeur@seine-maritime.gouv.fr	Présent
Commune de Seannois sur Fécamp	Diérier PICHON Vice adjoint	dieliepichon.maire@orange.fr	


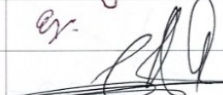
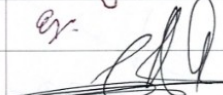
Sous-préfecture du Havre
 95, Boulevard de Strasbourg
 CS20032
 76083 LE HAVRE CEDEX
 Tél. : 02 35 13 34 56

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord
 CC 01 – 50115 Cherbourg-Octeville Cedex
 Tél. : 02 33 92 60 61
 Télécopie : 02 33 92 59 26

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Etablissements publics et chambres consulaires			
OFB-délégation de façade Manche Mer du Nord	M. Antonin GIMARD , Chargé de mission	Antonin.gimard@ofb.gouv.fr	Présent, opérateur Natura 2000, intervenant
	M. Christophe AULERT , directeur de la délégation de façade	christophe.aulert@ofb.gouv.fr	Présent
CCI Seine Estuaire	M. Yves LEFEBVRE	llethuilier@seine-estuaire.cci.fr (assistante)	Excusé
Agence de l'eau Seine Normandie	M. Yann JONCOURT	Joncourt.yann@aesn.fr	Présent
Collectivités territoriales et leurs groupements / conseillers départementaux			
Conseil départemental 76	M. Alain BAZILLE (vice-président)	sarah.creusson@seinemaritime.fr (assistante)	Excusé
Communauté de commune de la côte d'Albâtre	M. LHEUREUX	Secretariat.President@cote-albatre.com	Excusé
Commune de Saint-Jouin- Bruneval	Mme Claire VANDENHAUTE -adjointe au maire	c.vandenhaut@st-jouin-bruneval.fr	Présente
	M. François AUBER - maire	b.lerat@st-jouin-bruneval.fr (assistante)	Présent
Commune de Vattetot sur mer	Mme Stéphanie CAYEUX - adjointe au maire	secretariat@vattetotsurmer.com	Présente
Commune de Saint Martin aux Buneaux	M. Pierre BAZIN - maire	commune.stmartinauxbuneaux@wanadoo.fr	Présent

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Commune de Bénouville	M. Jean-Pierre LEDUC - maire	mairie.benouville76@wanadoo.fr	 Présent
Commune de Saint-Valéry en Caux	M. Jean-François OUVRY - maire	secretariat3@ville-saint-valery-en-caux.fr	Excusé
Commune de Sotteville sur mer	M. Pierre GAY -1 ^{er} adjoint au maire	pgay.mairie.sottevillemer@gmail.com mairie.sottevillesurmer@wanadoo.fr	 Présent
Commune de Veulettes sur mer	Mme Françoise GUILLOT - maire	info@ville-veulettes-sur-mer.fr	Excusée
Commune de Saint-Aubin-sur-mer	M. Joël DESCHAMPS	Mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr	Excusé
Syndicat Mixte Littoral Normand	Mme Elise RENAULT , chargée de mission opérateur du site Natura 2000	e.renault@conservatoire-du-littoral.fr	 A confirmer
Socioprofessionnels, usagers et associations de protection de la nature			
CRPMEM Normandie	M. Quentin LLAVORI	quentin.llavori@comite-peches-normandie.fr	Présent, opérateur Natura 2000 associé 
Association Aquacaux	Mme Gwenn COUPRIE	gwenn.couprie.aquacaux@orange.fr	Présente
France Nature Environnement (FNE)	M. Gilles EUZENAT	gilles.euzenat@orange.fr fnenormandie@gmail.com	Présent

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Syndicat des énergies renouvelables	Mme Julie FRAIX - référente biodiversité	julie.fraix@enr.fr	Présente
Ligue de voile Normandie		hello@lvn.cool	A confirmer
Ports de Normandie (Syndicat mixte du port de Dieppe)			
Eolienne Offshore des Hauts de Falaises	Mme Raphaële PARIS Mme Camille Senn <i>excused</i> <i>Mathieu Gavois</i>	Raphaela.PARIS.Externe@edf-re.fr Camille.Senn@edf-re.fr	
GRIEME (groupe de recherche et d'identification d'épaves en Manche est)	M. Dominique MAZIER M. François MATHIEU	dominique.mazier@grieme.org f.mathieu@grieme.org	
Personnalités qualifiées			
Cellule de Suivi du Littoral Normand	Mme Emeline POISSON	Emeline.poisson@csln.fr	Présente 
GONm	M. Fabrice GALLIEN	fabrice.gallien@wanadoo.fr	Présent 
FDC 76	Jordan DANIEL	jdaniel@fdc76.com	

Structure	Représentant(s)	Adresse mail	Émargement
Mairie Saint-Léonard	BALIER VICTOR	victor.balier@orange.fr	B
Mairie ETRETAT	LE DAMANY Bernard	bernard.ledamany@ville-etretat.fr	
Mairie Fécamp	MARIS CRIST	crist.maris@ville-fecamp.fr	ex. 
Mairie ETRETAT	Joël, JACOB	joel.jacob@ville-etretat.fr	
DEPARTEMENT	Florence DURANDS	florence.durands@seine-maritime.fr	